

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



SUCCESSOR® 600

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.01.2023
2.1	04.04.2023	50000661	Date de la première version publiée: 12.01.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit SUCCESSOR® 600

Autres moyens d'identification

Code du produit 50000661

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange Herbicide

Restrictions d'emploi recommandées Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fournisseur

FMC Chemical srl/bv
Parc de l'Alliance, Boulevard de France 9A
1420 Braine-l'Alleud
Belgique

Téléphone: +32 (0)2 3899793
Adresse e-mail: SDS-Info@fmc.com .

1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas de fuite/d'incendie/de déversement appelez:
1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International)

Urgence médicale:
Numéro d'appel d'urgence de la société - BIG (24h/24):
+32 14 58 45 45
Belgique: +32 70 245 245 (Centre antipoison)
Luxembourg: +352 8002 5500 (Centre antipoison)
Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



SUCCESSOR® 600

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.01.2023
2.1	04.04.2023	50000661	Date de la première version publiée: 12.01.2023

Toxicité aiguë, Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Sensibilisation cutanée, Sous-catégorie 1A	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P261 Éviter de respirer les vapeurs et les brumes de pulvérisation.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:
P301 + P330 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche.
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



SUCCESSOR® 600

Version 2.1 Date de révision: 04.04.2023 Numéro de la FDS: 50000661 Date de dernière parution: 12.01.2023
Date de la première version publiée: 12.01.2023

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

péthoxamide (ISO)
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié
dodécylbenzènesulfonate de calcium

Etiquetage supplémentaire

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Pour les phrases spéciales (SP) et les intervalles de sécurité, consultez l'étiquette.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
péthoxamide (ISO)	106700-29-2 616-145-00-3	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H302 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 100 Facteur M (Toxicité chronique pour le	>= 50 - < 70

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



SUCCESSOR® 600

Version 2.1 Date de révision: 04.04.2023 Numéro de la FDS: 50000661 Date de dernière parution: 12.01.2023
Date de la première version publiée: 12.01.2023

		milieu aquatique): 100	
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié	64742-94-5 265-198-5 649-424-00-3	Asp. Tox. 1; H304 EUH066	>= 30 - < 50
Tristyrylphenol ethoxylates	99734-09-5	Aquatic Chronic 3; H412	>= 2,5 - < 10
dodécylbenzènesulfonate de calcium	26264-06-2 247-557-8	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 4; H413 <hr/> Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 1.300 mg/kg	>= 1 - < 3
2-éthylhexane-1-ol	104-76-7 203-234-3	Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) <hr/> Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 4,3 mg/l	>= 1 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



SUCCESSOR® 600

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.01.2023
2.1	04.04.2023	50000661	Date de la première version publiée: 12.01.2023

-
- En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais.
Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
En cas de perte de connaissance, allonger en position latérale de sécurité et appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Faire immédiatement appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir.
Rincer la bouche à l'eau.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Nocif en cas d'ingestion.
Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque de graves lésions des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



SUCCESSOR® 600

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.01.2023
2.1	04.04.2023	50000661	Date de la première version publiée: 12.01.2023

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.
Oxydes de carbone
Oxydes de soufre
Oxydes d'azote (NOx)
Composés chlorés

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Si cela peut être fait en toute sécurité, arrêtez la fuite.
Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.
Enlever toute source d'ignition.
Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres.
Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.
Marquer la zone contaminée avec des panneaux et en interdire l'accès à toute personne non autorisée.
Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel de protection adapté peut intervenir.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



SUCCESSOR® 600

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.01.2023
2.1	04.04.2023	50000661	Date de la première version publiée: 12.01.2023

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou d'ammoniaque.
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer les instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entrée interdite à toute personne étrangère au service. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



SUCCESSOR® 600

Version 2.1 Date de révision: 04.04.2023 Numéro de la FDS: 50000661 Date de dernière parution: 12.01.2023
Date de la première version publiée: 12.01.2023

sécurité.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Le produit est stable dans des conditions normales de stockage en entrepôt. Protéger du gel et de la chaleur extrême. Stocker dans des récipients fermés et étiquetés. Le local de stockage doit être construit en matériau incombustible, être fermé, sec, ventilé et avec un sol imperméable, sans accès aux personnes non autorisées ni aux enfants. Le local ne doit être utilisé que pour le stockage des produits chimiques. La nourriture, les boissons, les aliments pour animaux et les semences ne doivent pas y être présents. Un poste de lavage des mains doit être disponible.

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas entreposer près des acides.

Température de stockage recommandée : 5 - 30 °C

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pesticide enregistré à utiliser conformément à une étiquette approuvée par les autorités réglementaires du pays.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
2-éthylhexane-1-ol	104-76-7	TWA	1 ppm 5,4 mg/m ³	2017/164/EU
Information supplémentaire	Indicatif			
		VLE 8 hr	1 ppm 5,4 mg/m ³	BE OEL

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
péthoxamide (ISO)			Effets systémiques	0,02 mg/kg
2-éthylhexane-1-ol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	12,8 mg/m ³
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	23 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



SUCCESSOR® 600

Version 2.1 Date de révision: 04.04.2023 Numéro de la FDS: 50000661 Date de dernière parution: 12.01.2023
Date de la première version publiée: 12.01.2023

	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,3 mg/m ³
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	11,4 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	1,1 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
péthoxamide (ISO)		0,29 µg/l
2-éthylhexane-1-ol	Eau douce	0,017 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,17 mg/l
	Eau de mer	0,0017 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	0,284 mg/kg poids sec (p.s.)

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains
Matériel : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc nitrile.

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de protection appropriées.

Mesures de protection : Établir un plan d'action de premiers secours avant d'utiliser ce produit.
Tenir prêt en permanence une trousse d'urgence avec son mode d'emploi.
Porter un équipement de protection adéquat.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Dans le cadre d'un usage professionnel phytosanitaire tel

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



SUCCESSOR® 600

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.01.2023
2.1	04.04.2023	50000661	Date de la première version publiée: 12.01.2023

que préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette et au mode d'emploi.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	:	liquide
Forme	:	liquide
Couleur	:	brun
Odeur	:	aromatique, type hydrocarbure
Seuil olfactif	:	non déterminé
Point de fusion/point de congélation	:	non déterminé
Point/intervalle d'ébullition	:	non déterminé
Inflammabilité	:	inflammable (Sur la base des informations disponibles, les critères de classification pour le danger d'inflammabilité ne sont pas remplis.)
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	non déterminé
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	non déterminé
Point d'éclair	:	102 °C Méthode: coupelle fermée
Température de décomposition	:	non déterminé
pH	:	3,2 (20 °C) Concentration: 10 g/l (en solution aqueuse)
Viscosité	:	
Viscosité, dynamique	:	28,3 mPa.s (20 °C)
Viscosité, cinématique	:	56 mm ² /s (20 °C) 6 rpm
Solubilité(s)	:	
Hydrosolubilité	:	émulsionnable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



SUCCESSOR® 600

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.01.2023
2.1	04.04.2023	50000661	Date de la première version publiée: 12.01.2023

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non disponible pour ce mélange.

Pression de vapeur : Non disponible pour ce mélange.

Densité : 1,06 gcm³ (20 °C)

Densité de vapeur relative : 1

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Non applicable

Répartition de la taille des particules : Non applicable

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : Non comburant

Auto-inflammation : 355 °C

Taux d'évaporation : Non disponible pour ce mélange.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.
Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Évitez les acides forts, les bases et les oxydants

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



SUCCESSOR® 600

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.01.2023
2.1	04.04.2023	50000661	Date de la première version publiée: 12.01.2023

10.6 Produits de décomposition dangereux

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 813 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Composants:

péthoxamide (ISO):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 425
Evaluation: Le composant/mélange est moins toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,33 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
Remarques: pas de mortalité

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 4.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Remarques: pas de mortalité

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4,688 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



SUCCESSOR® 600

Version 2.1 Date de révision: 04.04.2023 Numéro de la FDS: 50000661 Date de dernière parution: 12.01.2023
Date de la première version publiée: 12.01.2023

Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Tristyrylphenol ethoxylates:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 1.300 mg/kg
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Estimation de la toxicité aiguë: 1.300 mg/kg
Méthode: Valeur ATE dérivée de la valeur LD50/LC50

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Non classé

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2000 milligramme par kilogramme
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

2-éthylhexane-1-ol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 2.047 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 4,3 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Estimation de la toxicité aiguë: 4,3 mg/l
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Valeur ATE dérivée de la valeur LD50/LC50

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



SUCCESSOR® 600

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.01.2023
2.1	04.04.2023	50000661	Date de la première version publiée: 12.01.2023

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 3.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Produit:

Espèce : Lapin
Evaluation : Irritant pour la peau.
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Irritation de la peau

Composants:

péthoxamide (ISO):

Espèce : Lapin
Evaluation : Pas d'irritation de la peau
Méthode : OPPTS 870.2500
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Espèce : Lapin
Evaluation : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Résultat : Pas d'irritation de la peau
Remarques : Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classification
Selon les données provenant de composants similaires

Tristyrylphenol ethoxylates:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Irritation de la peau

2-éthylhexane-1-ol:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Irritation de la peau

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



SUCCESSOR® 600

Version 2.1 Date de révision: 04.04.2023 Numéro de la FDS: 50000661 Date de dernière parution: 12.01.2023
Date de la première version publiée: 12.01.2023

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Produit:

Espèce : Lapin
Evaluation : Risque de lésions oculaires graves.
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Composants:

péthoxamide (ISO):

Espèce : Lapin
Evaluation : Pas d'irritation des yeux
Méthode : US EPA Ligne directrice OPPTS 870.2400
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Espèce : Lapin
Evaluation : Pas d'irritation des yeux
Remarques : Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classification
Selon les données provenant de composants similaires

Tristyrylphenol ethoxylates:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Pas d'irritation des yeux

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

2-éthylhexane-1-ol:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



SUCCESSOR® 600

Version 2.1 Date de révision: 04.04.2023 Numéro de la FDS: 50000661 Date de dernière parution: 12.01.2023
Date de la première version publiée: 12.01.2023

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Espèce : Cochon d'Inde
Evaluation : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Composants:

péthoxamide (ISO):

Voies d'exposition : Dermale
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : US EPA Ligne directrice OPPTS 870.2600
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Evaluation : Nocif en cas d'ingestion.
Peut provoquer une allergie cutanée.

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Type de Test : Test de Maximalisation
Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Type de Test : Test de Maximalisation
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.

Composants:

péthoxamide (ISO):

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Type de Test: Test de lymphome de souris
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



SUCCESSOR® 600

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.01.2023
2.1	04.04.2023	50000661	Date de la première version publiée: 12.01.2023

lique
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système d'essais: Lymphocytes humains
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Résultat: positif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau
Espèce: Souris
Résultat: négatif

Type de Test: Test in vivo de réparation de l'ADN du foie de rat
Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Résultat: négatif

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Aberration chromosomique de la moelle osseuse
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Résultat: négatif

Tristyrylphenol ethoxylates:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Remarques: Donnée non disponible

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Génotoxicité in vivo : Type de Test: test d'aberration chromosomique
Espèce: Rat (mâle et femelle)
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: 90 d

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



SUCCESSOR® 600

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.01.2023
2.1	04.04.2023	50000661	Date de la première version publiée: 12.01.2023

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.

2-éthylhexane-1-ol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau
Espèce: Souris
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Cancérogénicité - Evaluation : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le classement comme cancérogène

Composants:

péthoxamide (ISO):

Espèce : Rat
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 2 années
LOAEL : 17 mg/kg p.c./jour
Résultat : négatif

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Espèce : Rat, mâle et femelle
Voie d'application : Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition : 12 mois
NOAEC : 1,8 mg/l
Résultat : négatif
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Cancérogénicité - Evaluation : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Espèce : Rat, mâle et femelle
Voie d'application : Oral(e)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



SUCCESSOR® 600

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.01.2023
2.1	04.04.2023	50000661	Date de la première version publiée: 12.01.2023

Durée d'exposition : 720 d
NOAEL : 250 Poids corporel mg / kg
Résultat : négatif
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Cancérogénicité - Evaluation : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le classement comme cancérogène

2-éthylhexane-1-ol:

Espèce : Rat
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 24 mois
Résultat : négatif

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité pour la reproduction : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le classement comme toxique pour la reproduction
- Evaluation

Composants:

péthoxamide (ISO):

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations
Espèce: Rat
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 14 mg/kg p.c./jour
Fertilité: NOAEL: 112 mg/kg p.c./jour
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Étude de toxicité pour le développement
Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 75 mg/kg p.c./jour
Toxicité pour le développement: NOAEL: 75 mg/kg p.c./jour
Symptômes: Incidences sur la mère.
Résultat: négatif

Type de Test: Étude de toxicité pour le développement
Espèce: Lapin, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 50 mg/kg p.c./jour
Toxicité pour le développement: NOEL: 50 mg/kg p.c./jour
Symptômes: Incidences sur la mère.
Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction : Des tests sur les animaux n'ont montré aucun effet toxique
- Evaluation sur la reproduction.

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



SUCCESSOR® 600

Version 2.1 Date de révision: 04.04.2023 Numéro de la FDS: 50000661 Date de dernière parution: 12.01.2023
Date de la première version publiée: 12.01.2023

- Effets sur la fertilité : Type de Test: Fécondité / développement embryonnaire précoce
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Ingestion
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 400 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 422
Résultat: négatif
- Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 300 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: NOAEL: 600 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 422
Résultat: négatif
- Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le classement comme toxique pour la reproduction

2-éthylhexane-1-ol:

- Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Souris
Voie d'application: Oral(e)
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: négatif

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

péthoxamide (ISO):

- Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

2-éthylhexane-1-ol:

- Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

péthoxamide (ISO):

- Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



SUCCESSOR® 600

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.01.2023
2.1	04.04.2023	50000661	Date de la première version publiée: 12.01.2023

Toxicité à dose répétée

Composants:

péthoxamide (ISO):

Espèce	: Rat
LOAEL	: 36.2 mg/kg p.c./jour
Voie d'application	: Oral - nourriture
Durée d'exposition	: 90 days
Méthode	: OCDE ligne directrice 408
Remarques	: Les effets sont d'une importance toxicologique limitée.

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEC	: 0,9 - 1,8 mg/l
Voie d'application	: Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition	: 12 months

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEL	: 85 mg/kg
LOAEL	: 145 mg/kg
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 9 Mois
Remarques	: Selon les données provenant de composants similaires

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEL	: 100 mg/kg
LOAEL	: 200 mg/kg
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 28 Jrs
Méthode	: OCDE ligne directrice 422
Remarques	: Selon les données provenant de composants similaires

Espèce	: Rat, mâle
LOAEL	: 286 mg/kg
Voie d'application	: Contact avec la peau
Durée d'exposition	: 15 Jrs
Remarques	: Selon les données provenant de composants similaires

2-éthylhexane-1-ol:

Espèce	: Rat
	: 250 mg/kg
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 13 weeks
Méthode	: OCDE ligne directrice 408

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



SUCCESSOR® 600

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.01.2023
2.1	04.04.2023	50000661	Date de la première version publiée: 12.01.2023

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Remarques : Basé sur les données d'un produit similaire.

Composants:

péthoxamide (ISO):

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Expérience de l'exposition humaine

Composants:

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Contact avec la peau : Symptômes: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Effets neurologiques

Composants:

péthoxamide (ISO):

Aucune neurotoxicité observée dans les études animales.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Les solvants risquent de dessécher la peau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



SUCCESSOR® 600

Version 2.1 Date de révision: 04.04.2023 Numéro de la FDS: 50000661 Date de dernière parution: 12.01.2023
Date de la première version publiée: 12.01.2023

Composants:

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Remarques : Les concentrations de vapeurs supérieures aux niveaux d'exposition recommandés sont irritantes pour les yeux et les voies respiratoires, peuvent provoquer des maux de tête et des vertiges, sont anesthésiantes et peuvent avoir d'autres effets sur le système nerveux central. Un contact cutané prolongé et/ou répété avec des matériaux à faible viscosité peut dégraisser la peau et provoquer une irritation et une dermatite éventuelles. De petites quantités de liquide aspirées dans les poumons lors de l'ingestion ou de vomissements peuvent provoquer une pneumonie chimique ou un œdème pulmonaire.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,2 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 17 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,014 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

CE50 (Lemna gibba(lentille d'eau bossue)): 0,053 mg/l
Durée d'exposition: 7 jr

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50: 435 mg/kg
Durée d'exposition: 14 jr
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les organismes terrestres : DL50: 169 µg/bee
Durée d'exposition: 48 h
Point final: Toxicité aiguë par contact
Espèce: Abeilles mellifères

DL50: 333 µg/bee
Durée d'exposition: 48 h
Point final: Toxicité aiguë par voie orale
Espèce: Abeilles mellifères

DL50: 1.450 mg/kg
Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



SUCCESSOR® 600

Version 2.1 Date de révision: 04.04.2023 Numéro de la FDS: 50000661 Date de dernière parution: 12.01.2023
Date de la première version publiée: 12.01.2023

Composants:

péthoxamide (ISO):

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,2 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1,7 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 6,6 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 20 - 25 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui
- NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 17 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,00195 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
- CE50b (Lemna minor (Petite lentille d'eau)): 0,0079 mg/l
Durée d'exposition: 14 jr
BPL: oui
- CE50r (Lemna minor (Petite lentille d'eau)): 0,018 mg/l
Durée d'exposition: 14 jr
BPL: oui
- CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,004 mg/l
Durée d'exposition: 120 h
Type de Test: Essai en statique
- NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,0012 mg/l
Durée d'exposition: 120 h
Type de Test: Essai en statique
- Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 100
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Anabaena flos-aquae (cyanobactérie)): 9,4 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



SUCCESSOR® 600

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.01.2023
2.1	04.04.2023	50000661	Date de la première version publiée: 12.01.2023

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 1,1 mg/l
Durée d'exposition: 28 jr
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 2,8 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 100

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50: 527 mg/kg
Durée d'exposition: 14 jr
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Méthode: OCDE ligne directrice 216
Remarques: Aucun effet négatif significatif sur la minéralisation de l'azote.

Méthode: OCDE ligne directrice 217
Remarques: Aucun effet négatif significatif sur la minéralisation du carbone.

Toxicité pour les organismes terrestres : DL50: 84.4 -120.5
Point final: Toxicité aiguë par voie orale
Espèce: Abeilles mellifères

DL50: > 200 µg/bee
Point final: Toxicité aiguë par contact
Espèce: Abeilles mellifères

DL50: env. 1.500 - 2.100 mg/kg
Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)
Méthode: EPA OPP 71-1

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 - 5 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1,4 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 1 - 3 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



SUCCESSOR® 600

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.01.2023
2.1	04.04.2023	50000661	Date de la première version publiée: 12.01.2023

Toxicité pour les microorganismes : LL50 (Tetrahymena pyriformis (tétrahymène pyriforme)): 677,9 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Inhibition de la croissance

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : EL50: 0,89 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Tristyrylphenol ethoxylates:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 21 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour les microorganismes : Remarques: Donnée non disponible

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 10 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 4,6 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 3,5 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 7,9 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 65,4 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



SUCCESSOR® 600

Version 2.1 Date de révision: 04.04.2023 Numéro de la FDS: 50000661 Date de dernière parution: 12.01.2023
Date de la première version publiée: 12.01.2023

- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): 500 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 1,65 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- NOEC: 1,18 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50: 1.000 mg/kg
Durée d'exposition: 14 jr
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Méthode: OCDE ligne directrice 207
- Toxicité pour les organismes terrestres : DL50: 1.356 mg/kg
Durée d'exposition: 14 jr
Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)
Méthode: OCDE ligne directrice 223

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

2-éthylhexane-1-ol:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 17,1 - 28,2 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 39 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 3,2 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
- CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 11,5 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Anabaena flos-aquae (cyanobactérie)): 16,6 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



SUCCESSOR® 600

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.01.2023
2.1	04.04.2023	50000661	Date de la première version publiée: 12.01.2023

Biodégradabilité : Remarques: Le produit contient de petites quantités de composants non facilement biodégradables, qui peuvent ne pas être dégradés dans les stations d'épuration des eaux usées.

Composants:

péthoxamide (ISO):

Biodégradabilité : Remarques: Difficilement biodégradable.

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 58,6 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301F
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Tristyrylphenol ethoxylates:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 8 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Méthode: OCDE ligne directrice 301E

2-éthylhexane-1-ol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Composants:

péthoxamide (ISO):

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,96 (20 °C)
pH: 5

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Bioaccumulation : Remarques: Le produit/substance a un potentiel de bioaccumulation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



SUCCESSOR® 600

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.01.2023
2.1	04.04.2023	50000661	Date de la première version publiée: 12.01.2023

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,72
Méthode: QSAR

Tristyrylphenol ethoxylates:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Donnée non disponible

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Bioaccumulation : Espèce: Poisson
Facteur de bioconcentration (FBC): 70,79
Méthode: QSAR

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 4,77 (25 °C)

2-éthylhexane-1-ol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,9 (25 °C)

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Composants:

péthoxamide (ISO):

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Modérément mobile dans les sols

Stabilité dans le sol :

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: On s'attend à ce qu'il se répartisse dans les sédiments et les solides des eaux usées. Modérément volatile.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



SUCCESSOR® 600

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.01.2023
2.1	04.04.2023	50000661	Date de la première version publiée: 12.01.2023

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés.
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN	: UN 3082
ADR	: UN 3082
RID	: UN 3082
IMDG	: UN 3082
IATA	: UN 3082

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



SUCCESSOR® 600

Version 2.1 Date de révision: 04.04.2023 Numéro de la FDS: 50000661 Date de dernière parution: 12.01.2023
Date de la première version publiée: 12.01.2023

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(Pethoxamide, ALKYL(C3-C6)BENZENES)

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(Pethoxamide, ALKYL(C3-C6)BENZENES)

RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(Pethoxamide, ALKYL(C3-C6)BENZENES)

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(Pethoxamide, ALKYL(C3-C6)BENZENES)

IATA : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
(Pethoxamide, ALKYL(C3-C6)BENZENES)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADN	: 9	
ADR	: 9	
RID	: 9	
IMDG	: 9	
IATA	: 9	

14.4 Groupe d'emballage

ADN
Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9

ADR
Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9
Code de restriction en tunnels : (-)

RID
Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



SUCCESSOR® 600

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.01.2023
2.1	04.04.2023	50000661	Date de la première version publiée: 12.01.2023

IMDG

Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964
Instruction d'emballage (LQ) : Y964
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Divers

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964
Instruction d'emballage (LQ) : Y964
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Divers

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

RID

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement : oui

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



SUCCESSOR® 600

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.01.2023
2.1	04.04.2023	50000661	Date de la première version publiée: 12.01.2023

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
Numéro sur la liste 3

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. E1 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

34 Produits dérivés du pétrole et carburants de substitution: a) essences et naphthes; b) kérosènes (carburants d'aviation compris); c) gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris); d) fiouls lourds; e) carburants de substitution utilisés aux mêmes fins et présentant des propriétés similaires en termes d'inflammabilité et de dangers environnementaux que les produits visés aux points a) à d).

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



SUCCESSOR® 600

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.01.2023
2.1	04.04.2023	50000661	Date de la première version publiée: 12.01.2023

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
TSCA	:	Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.
AIRC	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
DSL	:	Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur la liste canadienne LIS ni sur la liste LES. 2-CHLORO-N-(2-ETHOXYETHYL)-N-(2-METHYL-1-PHENYLPROP-1-ENYL)ACETAMIDE
ENCS	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
ISHL	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
KECI	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
PICCS	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
IECSC	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
NZIoC	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
TECI	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce produit (mélange).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H304	:	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	:	Provoque une irritation cutanée.
H317	:	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	:	Nocif par inhalation.
H335	:	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	:	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



SUCCESSOR® 600

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.01.2023
2.1	04.04.2023	50000661	Date de la première version publiée: 12.01.2023

EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	: Danger par aspiration
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2017/164/EU	: Europe. Directive 2017/164/UE de la Commission établissant une quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
BE OEL	: Valeurs limites d'exposition professionnelle
2017/164/EU / TWA	: Valeurs limites - huit heures
BE OEL / VLE 8 hr	: Valeur limite

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité;

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



SUCCESSOR® 600

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.01.2023
2.1	04.04.2023	50000661	Date de la première version publiée: 12.01.2023

SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Acute Tox. 4	H302
Skin Irrit. 2	H315
Skin Sens. 1A	H317
Eye Dam. 1	H318
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Méthode de calcul

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le présent document (y compris les données et les déclarations) sont exactes à la date à laquelle le document a été rédigé. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le présent document. Les informations fournies ici se rapportent uniquement à ce produit particulier spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à l'usage qu'il en fait et adapté aux conditions et aux méthodes qui lui sont propres. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

Préparé par

FMC Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2023 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

BE / FR